



IPAM

Institut de la **pertinence** des actes médicaux

MICROBIOLOGIE-INFECTIOLOGIE

Veillez prendre note qu'une mesure de pertinence a été adoptée par l'IPAM en novembre 2022. Celle-ci a trait à l'abolition du code 15003 - *Manuel des médecins spécialistes - Rémunération à l'acte – Onglet B : Expertise requise à la suite d'une contamination accidentelle avec des produits biologiques potentiellement infectés, incluant un rapport au dossier du patient.*

L'IPAM a également résolu que soit adopté à titre d'acte compris à l'annexe de la lettre d'entente No3 : *L'expertise requise à la suite d'une contamination accidentelle avec des produits biologiques potentiellement infectés, incluant un rapport au dossier du patient.*

Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Une infolettre RAMQ confirmera ce changement prochainement.

La Direction de l'IPAM
Novembre 2022